



Ukraine : simple victime ou experte en blocage des voies navigables?

Par [Valentin Vasilescu](#)

Mondialisation.ca, 09 décembre 2018

[Le Réseau International](#)

Région : [Russie et CEI](#)

Thème: [Histoire et Géopolitique](#)

Analyses: [Crise en Ukraine](#)

En raison de l'incident dans le détroit de Kertch provoqué par l'Ukraine, l'Occident accuse la Russie d'entraver la libre navigation à travers le détroit. Pour la Russie, la voie navigable du pont de Kertch est une approche stratégique et elle craint que l'Ukraine veuille la saboter. La préoccupation russe est justifiée, parce que dans le passé récent, l'Ukraine avait également été coupable de blocage de voie navigable.

Le 2 Septembre 1991, le navire ukrainien Rostok d'une longueur de 117 m a été immergé dans la localité Partizani en Roumanie. Son échouement a été réalisé perpendiculairement à Sulina à l'endroit le plus étroit, bloquant la voie sur toute sa largeur. Le canal de Sulina est la seule voie navigable dans les trois bras, à travers laquelle le Danube débouche dans la mer Noire.

Ce n'est que le 30 novembre 2005, 15 ans après, que l'on a pu dégager le navire Rostok et libérer la voie navigable de Sulina. Avec l'arrêt du trafic d'arrêt sur Sulina, la Roumanie a perdu des dizaines de millions de dollars. Il apparait que l'Ukraine a délibérément coulé le navire Rostok pour utiliser une voie de navigation alternative. Il s'agit du canal de Bâstroe, construit par les Ukrainiens, entre le Danube et la mer Noire, comme alternative au canal de Sulina.



Valentin Vasilescu

Traduction [Avic](#) - [Réseau International](#)

La source originale de cet article est [Le Réseau International](#)
Copyright © [Valentin Vasilescu](#), [Le Réseau International](#), 2018

Articles Par : [Valentin Vasilescu](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca